

### Brésil-Pérou : Le Pérou protégera les indiens isolés à la frontière brésilienne

Les autorités péruviennes ont décidé de protéger les indiens isolés qui vivent à proximité de la frontière amazonienne entre le Pérou et le Brésil, contre les menaces des coupeurs de bois qui opèrent illégalement dans cette région, a annoncé le gouvernement régional de Madre de Dios (sud-est).

La présence de ces indiens isolés a été révélée en septembre 2007 par l'Institut national de ressources naturelles (Inrena) et une association scientifique de Francfort (Allemagne). Plusieurs ONG internationales et locales ont attiré depuis plusieurs mois et avec insistance l'attention sur les indiens isolés - ou non - menacés par les coupeurs de bois illégaux ou les recherches pétrolières au Pérou.

Ces groupes d'indiens se déplacent entre les deux pays, c'est "historiquement normal" a indiqué Marco Tulio Valverde, un conseiller du gouvernement régional de Madre de Dios, une région péruvienne voisine de l'état brésilien de l'Acre.

Ces groupes vivent non loin des fleuves *Manu* et *Tahuamanu*, dans la zone de Alto Purús (sud-est). "Nous n'avons pu déterminer s'il s'agissait de trois groupes différents ou d'un seul, nomade, qui se déplace" a-t-il indiqué.

"Ils cueillent, ne sèment pas, chassent et pêchent mais connaissent le feu" a ajouté M. Valverde, cité par l'agence officielle Andina. Les autorités locales et des ONG travaillent ensemble à la mise en place de postes de surveillance pour éviter la présence d'étrangers dans les zones où vivent ces groupes indigènes. Cette opération doit être effectuée avec prudence car il faut assurer une protection dans une zone où il n'existe pas de limites internationales et faire surtout attention à leur santé "puisque'une simple grippe peut les exterminer".

Ronald Ibarra, le responsable de la Direction Générale des Peuples Originaires et afropéruviens (DGPOA), a annoncé qu'une équipe d'experts se rendrait sur place pour s'informer et vérifier si les coupes illégales de bois faisaient fuir les indiens.

La représentante régionale de l'ONG, Association inter-ethnique de développement de la forêt péruvienne (Aideseq), Daysi Zapata, a précisé que les postes de surveillances protégeraient les communautés natives de Purus, avec le soutien du gouvernement régional et de la police écologique.

### Japon : le Parlement reconnaît officiellement les aïnou

Le Parlement japonais a reconnu début juin l'existence du peuple indigène aïnou, vivant depuis des millénaires dans l'archipel, et a promis d'améliorer ses conditions de vie.

La résolution, votée à l'unanimité par les élus des partis au pouvoir et de l'opposition, affirme pour la première fois que les Aïnous "sont un peuple indigène avec sa propre langue, religion et culture".

Elle appelle le gouvernement à prendre des mesures "immédiates" pour soutenir les Aïnous, qui demeurent aujourd'hui parmi les habitants les plus pauvres du Japon. "Nous venons d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire des Aïnous", s'est félicité Tokuhei Akibe, un meneur de la cause aïnou, lors d'une conférence de presse. Arborant une robe traditionnelle aïnou, M. Akibe a toutefois prévenu qu'il s'agissait d'un simple "pas en avant" et qu'il fallait rendre "effectifs" les engagements pris.

Bien que largement symbolique, cette reconnaissance pourrait déboucher sur une aide dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. Seuls 17% des Aïnous sortent diplômés de l'université, deux fois moins que la moyenne nationale. Le porte-parole du gouvernement a déclaré que le gouvernement respecterait la résolution du Parlement, mais n'a pas évoqué de mesures concrètes pour les Aïnous. "Notre gouvernement accepte solennellement le fait historique que le peuple aïnou a été victime de discrimination et a souffert de la pauvreté au cours de la modernisation de notre pays", a-t-il dit devant la presse.

Cette reconnaissance officielle intervient avant le sommet des pays riches du G8, organisé par Tokyo du 7 au 9 juillet prochains sur l'île de Hokkaido (nord), où sont établis l'essentiel des 70.000 Aïnous du Japon. Cette statistique est toutefois sujette à caution, des descendants d'Aïnous cachant leur origine par crainte de discrimination, selon leurs associations. Les sources historiques sont peu nombreuses sur ce peuple qui n'avait pas d'écriture, mais il est vraisemblablement arrivé dans l'archipel plusieurs milliers d'années avant notre ère, en provenance de Sibérie.

Des batailles entre Japonais et Aïnous sont narrées dans le "kojiki", un ouvrage du VIII<sup>ème</sup> siècle après J.C. retraçant les origines mythologiques de la lignée impériale japonaise.

Chasseurs-cueilleurs, les Aïnous diffèrent ethniquement des Japonais : plus grands et dotés d'une pilosité plus fournie, ils ont aussi la peau plus claire et n'ont pas les yeux bridés.

Selon des études génétiques, les Aïnous ont des origines communes avec les Tibétains et avec des peuples indigènes de Sibérie et de Mongolie. Les hommes portent traditionnellement de longues barbes et les femmes sont tatouées avant l'âge du mariage. Animistes, les Aïnous révèrent les esprits vivant dans les plantes et les animaux, particulièrement les ours.

Acculés au cours des siècles au nord de l'archipel, à Hokkaido et dans les îles aujourd'hui russes des Kouriles et de Sakhaline, les Aïnous ont été contraints de renoncer à leurs terres, langue et mode de vie par la "loi sur les anciens autochtones de Hokkaido" adoptée en 1899 à Tokyo.

Elle avait été abrogée en 1997 mais les Aïnous n'avaient pas été reconnus comme peuple indigène jusqu'à présent. Peu d'Aïnous vivent encore suivant leurs coutumes ancestrales et leur langue est aujourd'hui en voie d'extinction.

afp